

Demande d'accès à son dossier médical

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Formulaire à signer par le patient · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Modèle de travail, à adapter à votre cabinet.

Je soussigné(e) **né(e) le**/...../.....

Je demande ☐ la consultation sur place · ☐ l'envoi d'une copie

Portant sur ☐ l'intégralité du dossier · ☐ les seuls documents suivants :

.....

Pièce d'identité jointe ☐ Carte nationale d'identité · ☐ Passeport · ☐ Titre de séjour

Date et signature/...../..... ·

Délais applicables

Ancienneté des informations	Délai de réponse	Point de départ
Moins de cinq ans	8 jours	Réception de la demande

Ancienneté des informations	Délai de réponse	Point de départ
Plus de cinq ans	2 mois	Réception de la demande

Article L1111-7 du code de la santé publique. Le délai de cinq ans se compte à partir de la date à laquelle l'information a été créée — non à partir de la dernière consultation. Un dossier peut donc relever des deux délais à la fois, document par document.

Dans le cas présenté, deux documents datent de 2019 : le délai de deux mois s'applique à ceux-là, celui de huit jours au reste. Le cabinet peut répondre en deux temps, à condition de le dire.

Ce que l'agent fait de cette demande

Il enregistre la date de réception, calcule le délai applicable document par document, alerte à J-2, et signale à la responsable de secrétariat ce qui approche de l'échéance. **Il ne remet aucun document et n'en envoie aucun** : la remise du dossier est un acte du cabinet.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.